

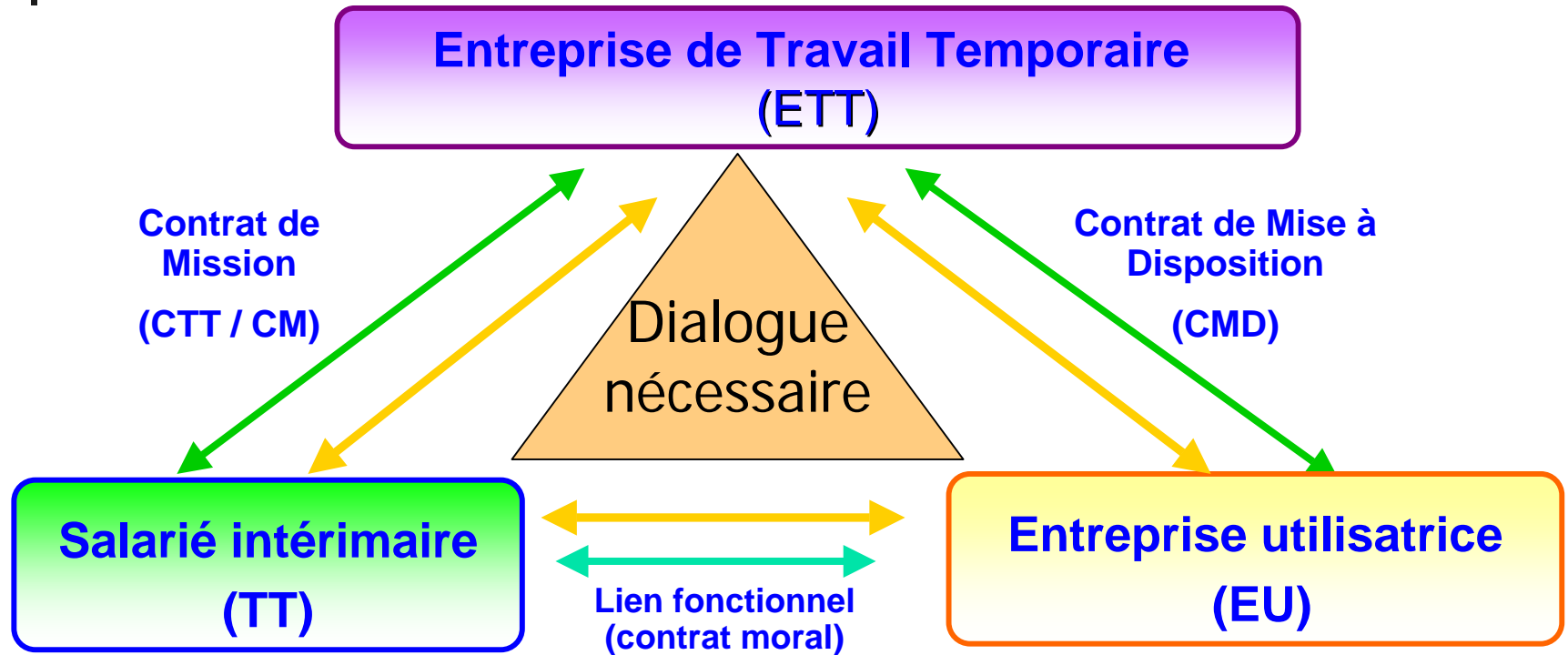
Optimiser votre recours à l'intérim en qualité et sécurité

Salies de Béarn – 20 Juin 2007

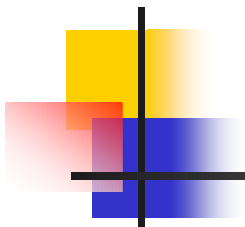
Spécificités du travail temporaire

Sandrine PARADIS
Ingénieur Conseil

Le Travail Temporaire : une relation tripartite



COMPARAISON TAUX DE FREQUENCE 2005



Coefficient TF/TFN

Ensemble des activités National	TFN	= 26,1	
Ensemble des activités Régional	TFR	= 29,0	
BTP	TF*	= 54,29	2,1
Intérim national	TF	= 51,61	1,9
Intérim Aquitaine	TFRi	= 63,9	2,4

*Taux de Fréquence = Nbre AT avec arrêt x 1 000 000 /nbre heures travaillées

Données statistiques sur l'intérim en France et en Aquitaine

N° risque 745 BD	Nombre de salariés national	Nombre de salariés Aquitaine	accident avec arrêts national	accident avec arrêts Aquitaine	accident mortel national	accident mortel Aquitaine	Taux de fréquence national	Taux de fréquence Aquitaine
1998	440 385	22 330	50 466	2 064	35	2	70,1	63,61
1999	559 478	26 593	56 197	2 679	42	1	61,6	62,92
2000	694 827	34 984	67 187	4 075	50	1	58,07	77,93
2001	605 336	32 700	60 301	2 860	38	4	58,5	74,31
2002	679 614	23 419	60 375	3 014	42	7	56,44	74,99
2003	627 581	27 949	56 310	2 918	43	5	57,76	74,05
2004	665 010	27 312	53 286	2 881	37	4	50,43	63,87
2005	585 600	23 424	55 043	2 694	35	0	51,61	61,44

Taux de fréquence : nombre d'accidents avec arrêt par millions d'heures travaillées

Analyse des accidents mortels d'intérimaires Aquitaine 2001 - 2006

ANNEE	Nombre d'intérimaires décédés	Activité de l'EU
2001	4	2 BTP; 1 Chimie, 1 Nettoyage
2002	4	4 BTP
2003	5	5 BTP
2004	4	4 BTP
2005	0	
2006	3	2 BTP; 1 Chimie,
TOTAL	24	19 BTP, 1 Bois, 2 Chimie, 1 Transport, 1 Nettoyage

Analyse des accidents graves d'intérimaires Aquitaine 1998 - 2004

		Nombres d'IPP partagées	%
A	Métallurgie	37	13
B	BTP	159	56
C	Transports	21	7
D	Alimentaire	18	6
E	Chimie	6	2
F	Industries	31	11
G	Commerce	7	2
H	Services 1	1	0
I	Services 2	4	1

Analyse des causes des accidents d'intérimaires Aquitaine 1998 - 2004

	ATA	%	AT grave	%
Chute de plain pied	4632	24	56	17
Chute de hauteur	1819	9	89	26
Manutention	5695	30	54	16
Objets, masses en mvt	1558	8	27	8
Levage	1413	7	21	6
Véhicules	233	1	13	4
Machines	1146	6	41	12
Engins	78	0	4	1
Outils portatifs et à main	1791	9	11	3
Pdts chimiques et chaleur	490	3	6	2
Electricité	33	0	6	2
Divers et non précisé	390	2	11	3

Analyse de l'âge des intérimaires accidentés Aquitaine 1998 - 2004

Répartition des AT et AT > 9%IPP par tranches d'âge des intérimaires

	ATA	%	AT grave	%
< 20 ans	1869	10	10	3
20-29 ans	7844	41	84	25
30-39 ans	5167	27	73	22
40-49 ans	2906	15	91	27
50-59 ans	1232	6	78	23
60- 64 ans	25	0	3	1

Les accidents du travail : coûts moyens

CTN I - 2005

- > 47 jours arrêts
- > 2 616 € pour accident avec arrêt
- > 51 800 € pour accident avec IPP > 10%
- ~ 296 252 € par accident mortel

Pour un accident d'intérimaire (hors contentieux)

- Accident avec arrêt taux IPP < 10% : à la charge total de l'ETT
- Accident avec arrêt taux IPP ≥ 10% : 2/3 à la charge de l'ETT et 1/3 à la charge de l'EU

Constats suite aux visites des contrôleurs de sécurité

Salies de Béarn – 20 Juin 2007



Constats suite aux visites des contrôleurs de sécurité - 1

Échanges d'informations avant la mission souvent insuffisants

- Les assistantes ne visitent pas les EU ou très rarement
- Questionnement faible sur les aspects risques des postes de travail
- Les caractéristiques du poste sont exprimées de manière standard et succincte



Constats suite aux visites des contrôleurs de sécurité - 2

Connaissance partielle de la réglementation « sécurité intérim »

- Législation des postes à risques et de la SMR pas toujours connue par les permanents, par les EU :
 - sur le principe, donc impossibilité d'en parler avec le client
 - Des difficultés de mises en œuvre :
 - Difficultés % VM, SMR : pas passées, hors délais...
 - Listes des postes à risques : pas établi par EU, poste pas considéré à risque contrairement à circulaire, que doit faire ETT?, formation renforcée réalisée? Transfert des formations obligatoires sur ETT



Constats suite aux visites des contrôleurs de sécurité - 3

Action suite à un accident du travail à améliorer

- Recueil d'informations insuffisant pour les accidents du travail
- Peu d'analyse pour mener des actions de prévention avec client et intérimaire
- Souvent , seulement gestion administrative



Constats suite aux visites des contrôleurs de sécurité - 4

Mise en œuvre de moyens pour la prévention

- Parfois, pas de politique prévention ou une peu visible
- Quand les procédures existent, elles sont correctes sur la forme, mais difficiles à appliquer, ou peu appliquées
- Pas ou peu de formation des permanents sur les risques professionnels
- Nombreuses tâches pour les assistantes, laissant peu de temps au questionnement sur les risques
- Parfois sous encadrement :
 - 1 chef d'agence pour 3, ou 4 agences, voire plus ,
 - Quand 1 animateur sécurité existe, travaille pour 4 ou 6 régions



Constats suite aux visites des contrôleurs de sécurité - 5

Suite aux visites des EU et analyse des facteurs d'accidents

- Accueil & formation sécurité au poste de travail insuffisants
- Absence d'encadrement
- Changement de poste de travail non prévu en cours de mission
- Absence de protection au poste de travail
- Absence ou non port des équipements de protection individuelle
- Absence ou non respect des consignes de sécurité

Les actions proposées par la CRAM aux EU aux ETT

Salies de Béarn – 20 Juin 2007

LES INTERIMAIRES DANS MON ENTREPRISE

Vous avez recours à un intérimaire pour pallier un aléa ponctuel de votre activité et faire face à un besoin momentané de mains-d'œuvre (remplacement d'un salarié absent, accroissement temporaire de votre activité, travaux temporaires par nature).
L'intérim se caractérise par une relation

tripartite entre l'entreprise de travail temporaire (ETT), le salarié en mission et l'entreprise utilisatrice (EU).
La qualité de la mission dépend fortement de la capacité des «deux» employeurs à se donner le temps et les moyens pour apprendre à se connaître et devenir des partenaires.



- La démarche proposée permet de mettre en évidence les actions de nature à améliorer la santé et sécurité en définissant plus précisément les rôles de chacun et optimise ainsi la prestation dans tous ses aspects.

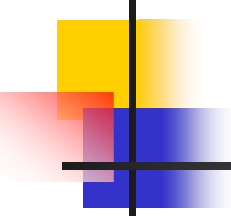
**Mieux se connaître
pour mieux travailler ...**

Une démarche
d'intégration en 7
points clés



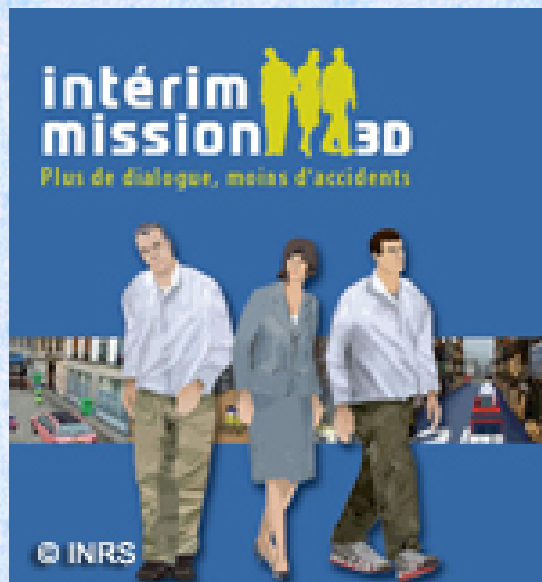
Une des conditions de réussite de la mission : L 'intégration des intérimaires

- 1 - S 'assurez que le poste à pourvoir ne comporte **pas de travaux interdits**
- 2- Vérifiez que toutes les conditions sont remplies **pour des travaux spécifiques** (SMR, travaux à risques particuliers) et **pensez aux obligations associées**
- 3 - **Décrivez le poste en détail** au permanent de l 'agence, signalez- lui les risques au poste, les obligations (EPI, formation, habilitations...) et **faites lui visitez les postes**



Une des conditions de réussite de la mission : L 'intégration des intérimaires (suite)

- 4 - **Formalisez l 'accueil**, en particulier au poste de travail (Quelles informations? Quand? Avec qui? Comment? Pendant combien de temps?) et **désignez un tuteur** pour favoriser l 'intégration au poste de travail
- 5- Assurez-vous que **les caractéristiques initiales** de la mission **sont maintenues**
- 6 - **Faites participer** le CHCST/DP à la démarche d 'intégration des intérimaires
- 7- Établir un **bilan annuel** et **bâtir un programme** avec le permanent de l 'agence d 'intérim



Intérim : Mission 3 D

Plus de dialogue,
moins d'accidents

Témoignages d'entreprises

Olivier Mailloux

Service Prévention Adecco



David Habatjou

Coordinateur HSE



Salies de Béarn – 20 Juin 2007

Accueil et santé au travail dans l'intérim

Texte validé par la CATMP
le 21 mars 2007

Salies de Béarn – 20 Juin 2007



Recommandations pour les ETT du texte du 21 mars 2007

- Créer les conditions d'un dialogue constructif sur les RP avec EU et SI
- Promouvoir sensibilisation et formation des permanents à la prévention des RP
- Sensibiliser les SI aux questions de sécurité, respect des consignes, port des EPI
- Préciser sur le contrat de mise à disposition les responsabilités de l'EU / ETT en matière de formation
- Informer les SI sur les travaux interdits
- Prendre contact avec EU lorsqu'ils sont informés par le SI d'une situation de danger grave et imminent



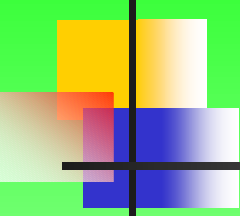
Recommandations pour les EU du texte du 21mars 2007

- Prévenir et anticiper le recours au travail temporaire
- Préciser les caractéristiques particulières du poste à pourvoir avec tous doc. utiles
- Assurer un accueil du SI dans l'entreprise ou le chantier
- Expliquer les consignes générales de sécurité (incendie, circulation, évacuation...)
- Assurer, par 1 personne connaissant le travail à effectuer, la formation santé et sécurité



Recommandations pour les EU du texte du 21 mars 2007 (suite)

- Assurer la formation renforcée si affectation du SI sur poste à risques particuliers
- S'assurer avant l'affectation d'un SI à un poste nécessitant une formation obligatoire réglementaire que celui-ci la reçoive
- Accorder une attention particulière au SI lors du démarrage de la mission ou lors du changement d'affectation
- Informer l'ETT de tout changement des caractéristiques des postes ou d'affectation



Recommandations pour les EU, les ETT et les services de santé au travail du texte du 21mars 2007

Meilleure prise en compte du suivi médical des SI
par ces 3 parties prenantes concernées
pour gagner en efficience

- à l'embauche,
- lors du suivi de cette population salariée , y compris en cas de reprise après un AT avec arrêt.

Les actions proposées par la CRAM aux EU aux ETT

Salies de Béarn – 20 Juin 2007



Formation des permanents d'agence de travail temporaire Formation intra et inter -ETT

Objectif général :

- Optimiser la relation de travail temporaire en y intégrant une démarche de prévention des risques professionnels
- Rendre les permanents d'agence capable d'intégrer à ses pratiques, une démarche de prévention des risques professionnels
 - Avant la délégation : recrutement, prise de commande, ...
 - A l'occasion de la prestation en entreprise : lors de la mission, lors des visites et du suivi commercial,

Journée d'échanges ETT-EU



Objectif général :

- Connaître la réglementation sur l'intérim
- Mettre en œuvre une démarche d'intégration des salariés intérimaires
- Améliorer les échanges EU-ETT-SI pour optimiser le recours à l'intérim



Suivi des EU –ETT par le service prévention de la CRAM

- 1 - Vérifier in situ les conditions d'emploi des intérimaires
- 2 - Inciter les entreprises utilisatrices à « gérer ce personnel » et à optimiser le recours à l'intérim
- 3- Alerter l'entreprise utilisatrice et l'entreprise intérimaire pour les situations graves

Où trouver les informations?

Sites internet

www.inrs.fr

www.cram-aquitaine.fr

Salies de Béarn – 20 Juin 2007

Optimiser votre recours à l'intérim en qualité et sécurité

Salies de Béarn – 20 Juin 2007